



COMPTE-RENDU DU CHSCT AC DU JEUDI 11 AVRIL 2019

1) Comptes rendus des CHSCT-AC :

Les comptes rendus soumis pour avis sont ceux du 12 et du 27 mars, du 5 juin et du 12 octobre de l'année 2018.

Ces documents nous sont remis trop tardivement. Règlementairement ces comptes rendus auraient dû être validés avant les élections professionnelles et la nomination des nouveaux membres des représentants syndicaux (même si la plupart étaient déjà membres en 2018), aucun avis ne peut donc être donné en 2019.

Il est inacceptable de nous soumettre des documents qui datent de mars 2018 c'est-à-dire de plus d'une année.

Lors du vote il y a eu abstention de l'ensemble des organisations syndicales.

2) Adoption du règlement intérieur :

La plupart de nos modifications ont été acceptées. La nouvelle version du règlement intérieur nous sera à nouveau soumise pour avis.

3) Élection du secrétaire du CHSCT :

La CGT a proposé que soient nommés trois représentants d'organisations syndicales différentes plutôt qu'un, afin qu'ils le soient pour toute la durée du mandat.

Chacun des représentants sera donc désigné pour une année.

Cette proposition a été acceptée. Sont nommés :

- Dominique TELLE, pour la CFDT
- Jean DE LABRUSSE, pour la CGT
- Raphaël COMBEAU, pour UNSA ITEFA

4) Formation des membres du CHSCT :

Conformément au décret, une formation des membres du CHSCT doit être organisée suite aux élections professionnelles et à la nomination des nouveaux membres.

C'est L'INTEFP qui sera en charge de la mise en œuvre de la formation qui aura lieu sur une durée de 5 jours : 3 jours pris en charge directement par l'administration (c'est ce qui se passe avec l'INTEFP), 2 jours pris en charge par un organisme choisi par chaque organisation syndicale – organisme qui peut être une structure syndicale mais rémunérés par l'administration.

5) - Bilan d'activité des CHSCT 2018 :

Le document qui nous est remis nous présente un résumé des points d'ordre du jour de toutes les réunions 2018, un récapitulatif des visites de sites, les dates des enquêtes, le nombre d'inscriptions aux registres SST et DGI et la répartition de ces inscriptions par site. Autrement dit il n'y a rien de positif en ce qui concerne le bilan d'activité. Ce document est une énumération. Il n'a rien de qualitatif. Il ne peut en rien refléter tout le travail que nous avons pu accomplir et qui a été important

Ce bilan a été mis au vote : Abstention à l'unanimité

• Programme annuel de prévention des risques professionnels 2018 et 2019 :

Les programmes sont présentés sous forme de tableaux. La colonne "état d'avancement" du tableau 2018 doit être mise à jour, au regard de cette colonne toutes les actions sont "en cours", la mention "réalisé" devrait figurer. Une modification sera apportée.

Lors du vote ces documents ont été acceptés à l'unanimité.

6) Expertise pour la réorganisation de la direction des sports :

À la demande des organisations syndicales, la DRH nous propose un projet d'expertise agréée "cahier des clauses" pour l'accompagnement à la réorganisation de la direction des sports. Cette enquête devrait être réalisée sur une durée de 6, 7 ou 8 semaines.

Les organisations syndicales ont voté pour à l'unanimité.

7) - Programme annuel prévisionnel de visites du CHSCT :

Trois visites sont programmées pour 2019 :

- Le 17 mai, site Mirabeau : service logistique, zones fumeurs et zones de confidentialité, c'est Christophe CHALVET qui sera présent pour la CGT lors de cette visite.
- Le 26 juin, site Duquesne : conditions de travail des équipes d'accueil (locaux, salle de repos...), c'est Annie BATREL qui sera présente pour la CGT lors de cette visite.
- Le 15 octobre, site Montparnasse : contraintes thermiques, c'est Simon CHAPIRO qui sera présent pour la CGT lors de cette visite

• Rapport de la visite du 2ème sous-sol du site Duquesne :

La visite a eu lieu le 12 décembre 2018. Des représentants syndicaux, des représentants de la médecine de prévention et de la DRH, y ont participé.

Un projet d'aménagement d'un espace "co-working" est en cours pour le 2^{ème} sous-sol du site Duquesne.

L'administration utilise encore un anglicisme, nous aurions préféré "espace partagé". L'espace est configuré pour accueillir des équipes projet d'environ 10 personnes pour une durée déterminée. Un coin cuisine est prévu pour permettre

aux agents de manger sur place. On peut s'en étonner, est-ce qu'ils feront journée continue ?

Le rapport de l'inspectrice fait apparaître qu'il est nécessaire de réaliser un complément d'enquête pour s'assurer que les conditions d'évacuation et de sécurité sont respectées.

Les organisations syndicales ont voté contre ce projet, à l'unanimité.

- Projet d'aménagement à la DREES :

Un projet de réaménagement des locaux de la DREES situés au 4^{ème} étage du site de Montparnasse, est en cours. Un service de cette direction (le Lab santé), situé au 2^{ème} étage doit rejoindre les agents du 4^{ème} étage. Dans le but de récupérer de l'espace les bureaux individuels seront réservés aux chefs de bureau, chefs de mission, sous-directeurs et leurs adjoints. Les surfaces seront réduites (une perte d'environ 2 m² par poste) et un décroisement de certains bureaux sera réalisé pour créer des espaces de travail qui pourront accueillir 3, 4 ou 5 personnes et des open spaces pour 11, 8 ou 6 personnes. 28 postes de travail supplémentaires seront créés.

Ce projet qui nous a été présenté par la Cheffe de service de la DREES, nous est exposé comme ce qu'il a de mieux pour les agents. Elle nous fait savoir que des réunions d'informations ont eu lieu auprès des agents et que les membres de la CLC ont pu s'exprimer sur ce sujet lors de plusieurs réunions. En résumé elle veut nous faire croire que tout va bien.

La CGT n'a pas manqué de lui rétorquer que les membres de la CLC et une majorité d'agents refusent ce projet. L'installation d'open spaces n'est pas acceptable, les conditions de travail risquent de se dégrader. Ce projet de réaménagement a été inscrit à l'ordre du jour du CHSCT suite à notre demande auprès du DRH. Toute cette réorganisation se faisait en catimini sans que les organisations syndicales en soient informées. Ceci prouve que ce projet risque d'être mis en place malgré notre refus, une fois de plus tout est imposé. En tout état de cause, la CGT craint que ce qui se passe à la DREES (et qui est identique à ce qui est en train de se passer à la DSI) soit la solution de densification envisagée pour l'ensemble de l'administration centrale à terme. Jusqu'à présent, l'administration nous a toujours assuré que la densification serait mise en œuvre en même temps que la relocalisation des services de l'administration centrale (soit en 2024 avec la création d'un 2^{ème} site pour l'administration centrale). L'administration tient-elle ses engagements ? On pourrait en douter. La CGT attend une réponse de l'administration sur cette question. En cas de non réponse, cela voudra dire que ce qui se passe à la DREES et à la DSI sont effectivement des expériences de densification et qu'elles seront généralisées à l'ensemble des directions et services de l'administration centrale.

La cheffe de service de la DREES a indiqué que cette transformation des locaux de la DREES qui va de pair avec un resserrement de l'espace dévolu à chaque agent (8 m² pour chaque agent en moyenne : l'obsession de la boîte à chaussures pour nos spécialistes de l'immobilier à la DFAS) avait pour objectif d'accueillir des apprentis et des stagiaires. Étant donné les resserrements opérés, on peut en déduire que l'afflux d'apprentis et de stagiaires va être massif. C'est se doter d'une main-d'œuvre à bas coût, flexible et malléable. Lorsqu'il est demandé à cette cheffe de service combien d'apprentis et de stagiaires vont être ainsi recrutés, et bien elle ne

sait pas !! Curieux un vénérable chef de service (stupeur et tremblement) qui ne sait pas. C'est la 1^{ère} fois que l'on nous fait le coup.

Les organisations syndicales ont voté contre ce projet de réaménagement, à l'unanimité, partant du principe que les conditions de travail allaient se dégrader, et surtout que l'administration se moquait des représentants du personnel, et à travers ses représentants du personnel tout court.

8) Questions diverses :

- Nuisances au rez-de-chaussée:

La CGT a rappelé les nuisances apportées lors du passage de transpalettes dans le couloir côté Lowendal, la résonance sur le carrelage de cet appareil de manutention est très difficile à supporter. Les passages sont constants puisque le monte-charge est proche. Nous l'avions déjà signalé lors du CHSCT du 27 mars. Nous leur avons suggéré la pose de moquette ou l'utilisation d'un transpalette électrique beaucoup moins bruyant. **Notre demande pour le transpalette a été acceptée, nous espérons que ça sera suivi des faits.**

- Réunions salle Laroque:

Lors du CHSCT du 27 mars nous avons également signalé les difficultés d'accès pour les agents, aile Duquesne et Lowendal, à leur bureau, aux ascenseurs et aux locaux syndicaux, liées au stationnement des participants aux réunions de la salle Laroque. Nous avons signalé le cas qu'une personne en fauteuil roulant qui ne parvenait pas à accéder au sas d'entrée, un agent a dû l'aider en forçant le passage. La CGT rappelle qu'en cas d'évacuation d'urgence des risques sont possibles.

Nous demandons que les organisateurs des réunions fassent en sorte qu'un passage d'accès soit prévu, l'intervention d'un agent de sécurité pourrait également être nécessaire.

- Entretien de la navette:

Nous signalons un problème de navette : lors d'un déplacement sur Montparnasse le chauffeur de la navette nous a signalé que les véhicules n'étaient plus entretenus depuis que le départ se fait à partir du site de Duquesne. Les navettes stationnent désormais sur le parking de l'école militaire toute la nuit et n'ont pas de révision ni d'entretien. Le chauffeur a dû se rendre en urgence à une station d'essence pour regonfler un pneu. Nous avons fait un détour vers Cambronne mais la station n'était pas équipée pour ce genre de véhicule, il a donc fallu continuer jusqu'à Montparnasse en roulant prudemment. L'intérieur du véhicule était sale aucun ménage n'avait été fait.

- Un lave-vaisselle pour la secrétaire générale:

La CGT a appris qu'un lave-vaisselle serait sur le point d'être installé dans les toilettes face au SGMAS (pièce 5414) pour permettre le lavage des tasses à café. La DRH et la DFAS nous confirment qu'effectivement une commande a bien été passée, la secrétaire générale préférant ne plus utiliser de gobelets en plastique. Nous concevons parfaitement que la secrétaire générale pousse aussi loin la préservation de la planète (c'est un comportement écologique qui l'honore). Le seul problème est que le lave-vaisselle doit être installé dans les toilettes des dames. Que doit-on en penser ? Un homme pourra t'il entrer dans les toilettes des dames pour y déposer tasses et soucoupes sales et récupérer celles qui auront été lavées ? On peut en douter ? Seule une femme pourra y accéder et ce sera le rôle de la secrétaire de faire fonctionner le lave-vaisselle, de le vider et de ranger la vaisselle ?, On est en plein dans le label diversité!! Non ce n'est pas acceptable. Pourquoi ne pas trouver un autre endroit accessible à tous pour que chacun puisse l'utiliser, sinon il est préférable d'utiliser des gobelets en cartons qui eux sont recyclables. Par ailleurs, les conditions d'hygiène ne sont absolument pas respectées et sont réprimées par le code du travail. Les toilettes sont source de bactéries, il y en a partout, il ne peut y avoir de réceptacles alimentaires près des toilettes.

Nous refusons l'installation de ce lave-vaisselle à cet endroit dans l'intérêt de la santé de la secrétaire générale, de celle de ses collaborateurs et de ses visiteurs. La prochaine fois que quelqu'un aura une idée aussi géniale nous lui conseillons de faire appel aux membres du CHSCT.



Vos représentants CGT au CHSCT-AC :

Annie Batrel – permanence CGT Duquesne
Christophe Chalvet – DSI
Simon CHAPIRO – DGEFP
Jean DE LABRUSSE – Direction des Sports
Robert GUTIERREZ – permanence CGT (Expert)